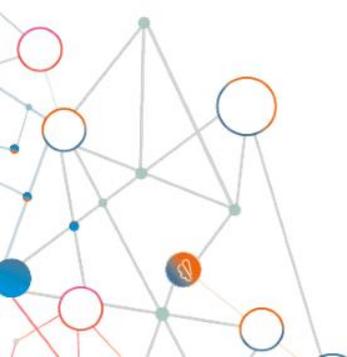




EKINOPS

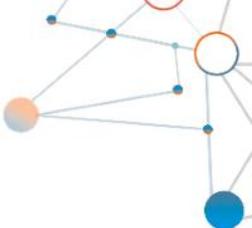


| Assemblée générale extraordinaire
12 décembre 2017



Agenda

- Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
- Lecture de l'ordre du jour
- Rapport du Conseil d'administration
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes
- Questions / réponses
- Présentation & vote des résolutions



Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire

● Quorum

- Nombres d'actions présentes ou représentées
- Nombre de droits de vote

● Désignation du bureau

- Secrétaire
- Scrutateurs

Lecture de l'ordre du jour

● De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes,
- Restauration du droit de vote double prévu à l'article L. 225-123 alinéa 3 du Code de commerce au profit des actions détenues au nominatif pendant deux ans au moins – Modifications corrélatives des articles 11 et 31 des statuts de la Société,
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec maintien du DPS des actionnaires,
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, par offre au public avec suppression du DPS des actionnaires,
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du DPS des actionnaires, par voie de placements privés visés au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier,

Lecture de l'ordre du jour

- Autorisation à donner au Conseil d'administration en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du DPS des actionnaires, par offre au public ou par voie de placements privés visés au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, à l'effet de fixer le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale, dans la limite annuelle de 10 % du capital social,
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du DPS des actionnaires,
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, destinées à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du DPS des actionnaires,
- Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec suppression du DPS des actionnaires, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social hors le cas d'une offre publique d'échange,

Lecture de l'ordre du jour

- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription avec suppression du DPS des actionnaires ou d'achat d'actions de la Société aux membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements liés à la Société au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ainsi qu'aux mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 du Code de commerce,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à des attributions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements liés à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, d'actions existantes ou d'actions à émettre emportant renonciation des actionnaires à leur DPS,
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 et suivants du Code du travail avec suppression du DPS des actionnaires au profit de ces derniers,
- Pouvoirs pour formalités.



EKINOPS



| Rapport du Conseil d'administration 12 décembre 2017





Finalisation du projet de rapprochement avec OneAccess

● Réalisation de l'augmentation de capital réservée à Bpifrance et Aleph Capital :

- Emission de 5 714 286 actions nouvelles
- Prix : 4,20 €, identique à l'augmentation de capital avec maintien du DPS de juillet 2017

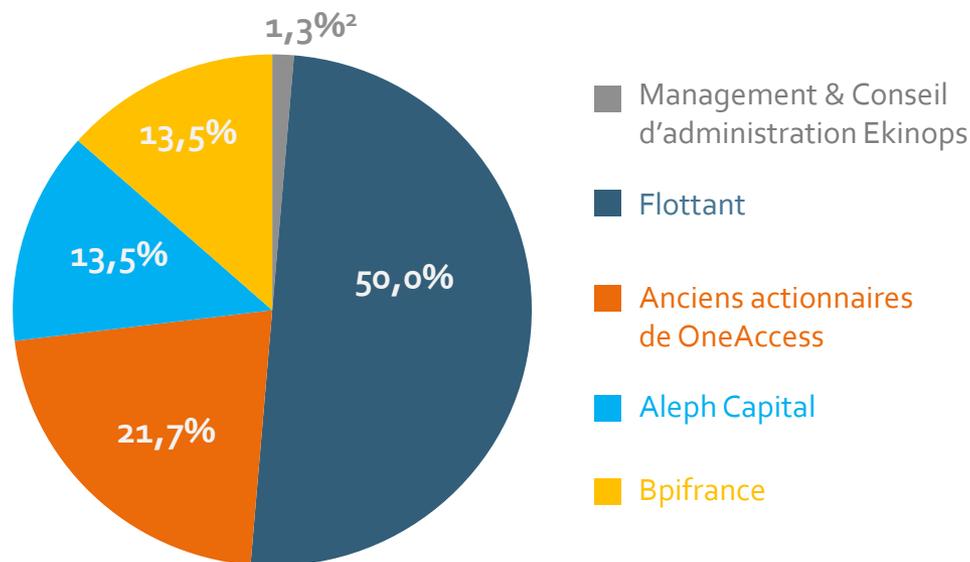
● Emission d'actions nouvelles en rémunération de l'apport en nature aux actionnaires de OneAccess :

- Emission de 4 614 594 actions nouvelles à bons de souscription en rémunération d'un apport en nature d'une valeur globale de 28,4 M€ (50% des actions OneAccess)
- Emission de bons de souscription (BSA A1 et BSA A2) permettant le versement des compléments de prix sous la forme d'actions nouvelles Ekinops à émettre (un maximum de 474 996 actions nouvelles)

Evolution de l'actionnariat

● Répartition du capital à l'issue de l'opération¹ :

En % du nombre d'actions sur la base d'un capital social composé de 21 230 037 actions



● Données boursières :

- **ISIN** : FR0011466069
- **Mnémo** : EKI
- **Cours de Bourse** : 4,72 €
(au 08/12/17)
- **Capitalisation boursière** : 100,2 M€
(au 08/12/17)
- **Liquidité moyenne quotidienne** : 360 K€
(YTD 2017)



- (1) sur une base non diluée à l'issue de l'apport et de l'augmentation de capital réservée
(2) avant prise en compte des instruments dilutifs (stock-options et plan d'actions gratuites)

Evolution de la gouvernance



● **Didier Brédy**
Président du Conseil
d'administration



● **François Xavier Olivier**
Administrateur
co-fondateur d'Ekinops
Directeur des opérations



● **Nayla Khawam**
Administratrice,
Directrice Exécutive de la
division « Orange
Wholesale France »



● **Jean-Pierre Dumolard**
Administrateur,
Président de TIC
Consultants
Président du Conseil
de surveillance de
Netatmo



● **Bpifrance**
Administrateur
représenté par
Charlotte Corbaz



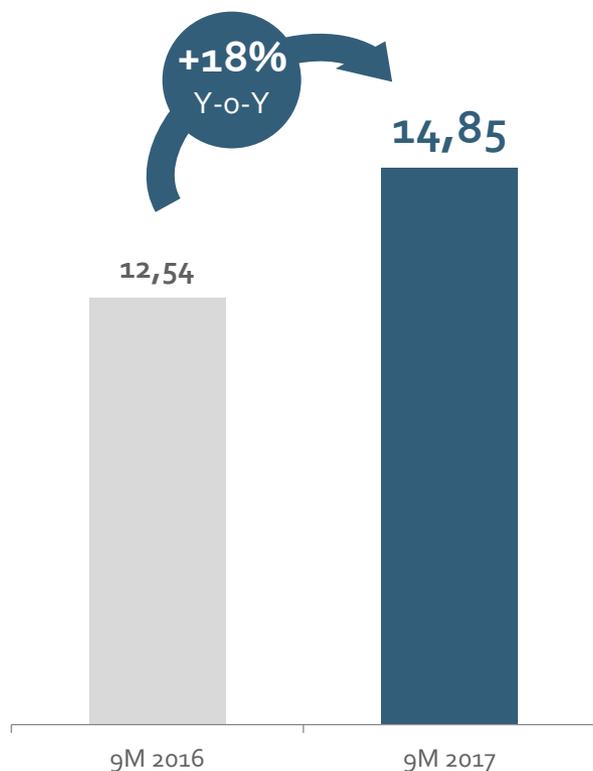
● **Aleph Capital**
Administrateur
représenté par
Hugues Lepic



● **Lori Gonnu**
Administratrice,
CEO de Boldair
Consulting
International



Evolution de l'activité à neuf mois



Données consolidées non auditées – en M€

- 37% de croissance à neuf mois sur les solutions 100G & 200G
- Forte croissance au T3 aux Etats-Unis : +46%, après un S1 stable
 - USA 1^{ère} zone géographique à 36% de l'activité
- Décalage d'investissements en Europe, et particulièrement en France, au T3
- Intégration de OneAccess au T4 2017



EKINOPS



| Lecture des rapports des commissaires aux comptes
12 décembre 2017



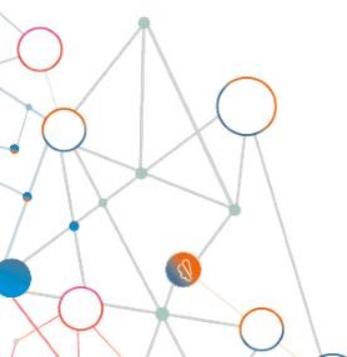


EKINOPS



| Questions / Réponses

12 décembre 2017

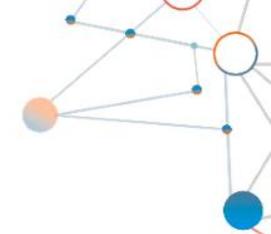




| Vote des résolutions
12 décembre 2017



Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire



● PREMIERE RESOLUTION

Vote n°1

- Restauration du droit de vote double prévu à l'article L. 225-123 alinéa 3 du Code de commerce au profit des actions détenues au nominatif pendant deux ans au moins – Modifications corrélatives des articles 11 et 31 des statuts

● DEUXIEME RESOLUTION

Vote n°2

- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec maintien du DPS des actionnaires

● TROISIEME RESOLUTION

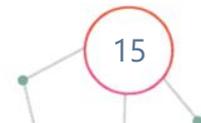
Vote n°3

- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, par offre au public avec suppression du DPS des actionnaires

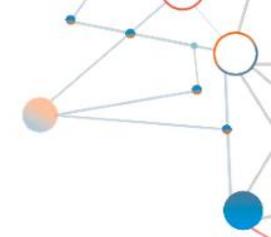
● QUATRIEME RESOLUTION

Vote n°4

- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du DPS des actionnaires, par voie de placements privés visés au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier)



Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire



● CINQUIEME RESOLUTION

Vote n°5

- Autorisation à donner au Conseil d'administration en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du DPS des actionnaires, par offre au public ou par voie de placements privés visés au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, à l'effet de fixer le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale, dans la limite annuelle de 10 % du capital social

● SIXIEME RESOLUTION

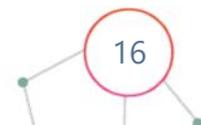
Vote n°6

- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du DPS des actionnaires

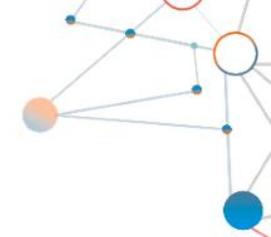
● SEPTIEME RESOLUTION

Vote n°7

- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, destinées à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du DPS des actionnaires



Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire



● HUITIEME RESOLUTION

Vote n°8

- Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social hors le cas d'une offre publique d'échange

● NEUVIEME RESOLUTION

Vote n°9

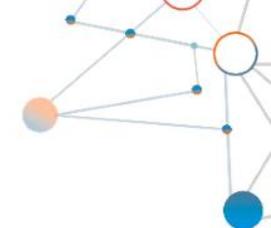
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ou d'achat d'actions de la Société aux membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements liés à la Société au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ainsi qu'aux mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 du Code de commerce.

● DIXIEME RESOLUTION

Vote n°10

- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à des attributions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements liés à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, d'actions existantes ou d'actions à émettre emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.





Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

● ONZIEME RESOLUTION

Vote n°11

- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 et suivants du Code du travail avec suppression du DPS des actionnaires au profit de ces derniers.

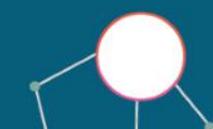
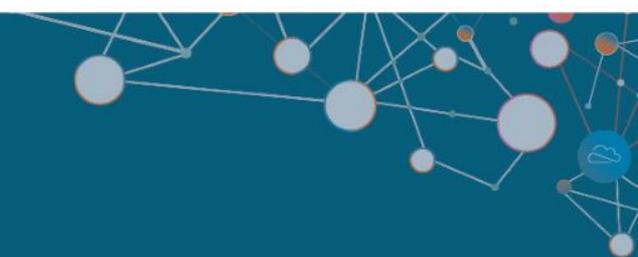
● DOUZIEME RESOLUTION

Vote n°12

- Pouvoirs pour formalités



| MERCI





Ekinops S.A.
3 rue Blaise Pascal,
22300 Lannion, France

www.ekinops.net

